CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL
PROVINCIAL DE TOURNAI

PROJET DE CENTRE 2025 - 2030

Province de Hainaut
CPMS Centre Psycho Médico Social

RUE ROYALE 87 - 7500 TOURNAI
TEL: 069/553710 - FAX: 069/553711
CPMS.TOURNAI@HAINAUT.BE

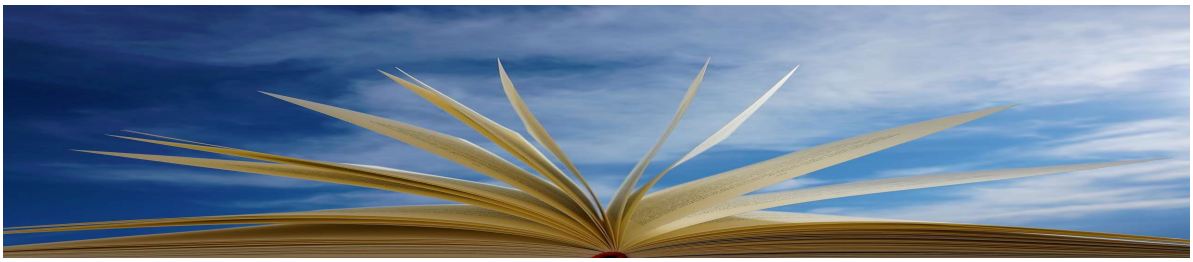

Table des matières

1. Avant-propos Page 1
2. Description de notre ressort Page 2
   2.1 Contexte de notre ressort de population Page 3
   2.2 Partenariats Page 4
3. Notre équipe Page 5
4. Nos modalités d'intervention Page 6
5. Nos valeurs Page7
6. Les valeurs prônées par la Province de Hainaut Page 8
7. Le cadre décrétal Page 9
8. 8 axes communs aux Centres PMS et Objectifs spécifiques Page 12
   8.1 L'offre de service aux consultant Page 12
   8.2 La réponse aux demandes des consultants Page 15
   8.3 Les actions de prévention Page 18
   8.4 Le repérage des difficultés Page 23
   8.5 Le diagnostic et la guidance Page 26
   8.6 L'orientation scolaire et professionnelle Page 29
   8.7 Le soutien à la parentalité Page 31
   8.8 L'éducation à la santé Page 34
9. Conclusion Page 37

1. Avant-Propos

Le projet de centre 2025-2030 s'inscrit dans la continuité des missions définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux centres Psycho-Médico-sociaux (PMS). Il constitue une actualisation du projet précédent (2020-2025), tout en intégrant les évolutions majeures apportées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Ce nouveau projet se distingue par une structuration claire autour d'objectifs généraux et spécifiques à atteindre sur la période quinquennale. Ces objectifs visent à répondre aux défis actuels du système éducatif, notamment en matière de prévention, d'accompagnement des élèves, et de soutien à leur bien-être scolaire. Par ailleurs, il met l'accent sur l'impact direct de nos actions sur le développement harmonieux des élèves, leur réussite scolaire et leur émancipation sociale.

Ainsi, ce document constitue une feuille de route incontournable et réaliste pour les cinq prochaines années. Il reflète notre engagement collectif à soutenir les élèves dans leur parcours scolaire et à contribuer activement à la réalisation d'objectifs généraux de l'enseignement fondamental et secondaire.

Nous vous souhaitons une lecture enrichissante de ce document, qui guidera notre action collective au service des élèves et des établissements scolaires de notre ressort.

2. Description de notre ressort de population

Notre centre PMS est organisé par la Province de Hainaut. Il assure la guidance des élèves des écoles maternelles et primaires des entités de Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Pecq et Tournai. Il exerce également la tutelle des élèves de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES) ainsi que du Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) organisé par la Province de Hainaut à Tournai.

Notre centre couvre un total de 47 écoles et implantations, supervisées par 29 chefs d'école. Depuis septembre 2020, notre centre assure également la tutelle des élèves de l'école secondaire, le CEME, organisé dans l'entité d'Estaimpuis. Au 15 janvier 2025, notre population scolaire se répartissait comme suit :

- Enseignement fondamental : 4431 élèves ;
- Enseignement secondaire : 877 élèves ;
- Centre de formation en alternance : 117 élèves.

Soit un total de 5425 élèves

2.1 Contexte de notre ressort de population

Notre centre couvre cinq entités territoriales. Quatre d'entre elles présentent un caractère rural ou semi-rural, tandis que la cinquième est une ville moyenne composée d'un centre urbain assez dense entouré de petites localités à caractère rural ou péri-urbain. Notre ressort est géographiquement étendu. La distance maximale entre notre centre et l'école la plus éloignée est de 35 KM, tandis que les deux points les plus distants de notre zone d'intervention sont séparés de 60 km. Bien que notre population compte des poches sociales défavorisées, notre centre ne peut malheureusement pas bénéficier d'un emploi supplémentaire dans la cadre de l'Indice Socio-Economique (ISE). Nous déplorons cette situation, car le nombre de demandes concernant des situations complexes ne cesse d'augmenter au fil des années.

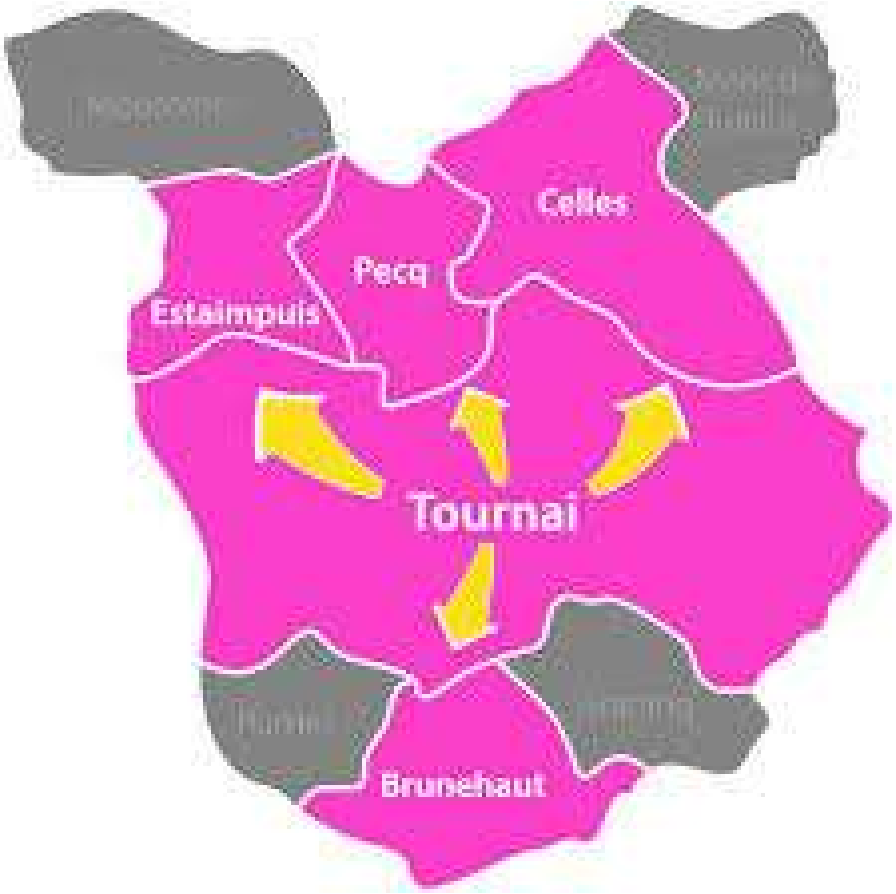

2.2 Partenariats

Pour mieux répondre aux besoins de notre population, notre centre travaille en étroite collaboration avec divers partenaires extérieurs, notamment :

- Les centres de rééducation fonctionnelle ;
- Les centres de santé mentale ;
- Les plannings familiaux ;
- Le service d'aide à la jeunesse (SAJ) ;
- Le service de protection judiciaire (SPJ) ;
- Les AMO ;
- Les médecins spécialistes ;
- Les logopèdes ;
- Les pôles territoriaux.
- D'autres professionnels et services selon les besoins spécifiques.

Cette approche collaborative nous permet d'offrir un soutien plus complet et adapté aux diverses problématiques rencontrées dans notre ressort.

3. Notre équipe

Au 01/09/2024, notre équipe se compose de 9.5 agents techniques équivalents temps plein répartis dans les fonctions suivantes :

- 1 Directeur (temps plein) ;
- 3.5 conseillers psychopédagogiques : - 1 temps plein ; 2 mi-temps ; 1 mi-temps dédié au CEFA ;
- 1 Auxiliaire psychopédagogique (temps plein)
- 2, 5 Auxiliaires sociales : - 2 temps pleins ; 1mi-temps dédié au CEFA ;
- 1 Auxiliaire para-médicale (temps plein)
- 1.5 Auxiliaires logopédiques : - 3 mi-temps.

Cette composition d'équipe multidisciplinaire est conforme aux normes d'encadrement des centres PMS. Elle permet d'offrir un accompagnement global aux élèves, couvrant les aspects psychologiques, sociaux, médicaux et logopédiques de leur développement.

4. Nos modalités d'intervention

Nos actions sont guidées par les principes de fonctionnement suivants :

- **La pluridisciplinarité** : Notre centre est constitué d'équipes pluridisciplinaires permettant d'offrir une perspective globale sur le développement de l'élève ;

- **Le respect du secret professionnel** : Nos agents sont soumis au secret professionnel, garantissant la confidentialité des informations partagées par les élèves et leurs familles, essentiel pour établir une relation de confiance ;

- **La gratuité** : Les services offerts par notre Centre PMS sont entièrement gratuits, assurant ainsi l'accès à tous les élèves, indépendamment de leur situation financière ;

- **Le caractère non contraignant des avis** : Les recommandations et orientations proposées par notre Centre PMS sont des conseils et non des obligations, respectant ainsi l'autonomie des élèves et de leurs familles.

- **L'indépendance par rapport aux établissements scolaires** : Bien que travaillant en étroite collaboration avec les écoles, notre Centre PMS maintient son indépendance, ce qui lui permet d'offrir un point de vue objectif et impartial.

5. Nos valeurs

Dans l'accomplissement de nos missions et dans nos actions quotidiennes, notre équipe s'engage à promouvoir et à incarner les valeurs fondamentales suivantes :

- **Le respect**
  Nous accordons une importance primordiale au respect des consultants, de leurs demandes et de leurs besoins individuels. Ce respect s'étend également à tous les membres de l'équipe, favorisant ainsi un environnement de travail harmonieux et collaboratif.

- **La tolérance**
  Notre approche se caractérise par une ouverture d'esprit et une acceptation de la diversité. Nous nous engageons à travailler en respectant scrupuleusement les valeurs philosophiques, politiques et culturelles de tous nos consultants, sans discrimination aucune.

- **L'indépendance**
  L'équipe du centre PMS opère en toute harmonie vis- à – vis des établissements scolaires qu'elle dessert. Cette indépendance nous permet de maintenir une objectivité essentielle dans nos évaluations et nos recommandations.

- **L'éthique professionnelle**
  Notre pratique est guidée par un strict respect des règles déontologiques qui régissent nos professions. Cet engagement envers l'éthique garantit la qualité et l'intégrité de nos services, tout en préservant la confiance de nos consultants. Ces valeurs constituent le socle de notre identité professionnelle et guident chacune de nos actions au sein de notre centre PMS, dans le but d'offrir un accompagnement optimal à tous ceux qui font appel à nos services.

6. Les valeurs prônées par la Province de Hainaut

Nos actions s'inscrivent également dans un cadre d'action de valeurs plus large, qui reflète les priorités et l'éthique de l'institution provinciale :

- **La citoyenneté** : Les centres PMS provinciaux du Hainaut préparent l'élève à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable, capable de prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;

- **Le sens de l'intérêt général :** Notre Centre PMS travaille dans une perspective d'égalité des chances, cherchant à assurer à tous les élèves un accès équitable à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle ;

- **L'excellence :** Notre Centre PMS s'efforce de promouvoir les meilleurs conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales pour le développement harmonieux de la personnalité de l'élève ;

- **La bonne gouvernance :** Notre Centre PMS s'engage à respecter des principes déontologiques stricts, notamment le respect de la dignité, le devoir de discrétion et le respect du secret professionnel.

En plus de ces valeurs, les Centres PMS provinciaux du Hainaut défendent également :

- **La démocratie et le libre examen** comme méthode de réflexion et d'action ;

- **La tolérance, la liberté de conscience et le pluralisme** favorisant l'acceptation des différences philosophiques, éthiques, culturelles et sociales ;

- **L'ouverture et le dialogue**, notamment entre la famille et l'école

7. Le cadre décrétal

Les missions essentielles des centres PMS

Les missions essentielles des centres PMS émanent du décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux du 14/07/2006.

- Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.

- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en place des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.

- Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction de son projet de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

Programme de base commun à tous les centres PMS

Ce programme reprend les huit axes suivants sans hiérarchisation

1. **L'offre de service aux consultants**
2. **La réponse aux demandes des consultants**
3. **Les actions de prévention**
4. **Le repérage des difficultés**
5. **Le diagnostic et la guidance**
6. **L'orientation scolaire et professionnelle**
7. **Le soutien à la parentalité**
8. **L'éducation à la santé**

Notre projet de centre 2025-2030 intègre les évolutions apportées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, en tenant compte des récents développements et directives, notamment :

1. La collaboration avec les pôles territoriaux, conformément à la circulaire 8722 relative à la mise en place des aménagements raisonnables (AR) ;
2. La collaboration avec les pôles territoriaux conformément à la circulaire 9454 du 10/03/2025 portant sur la mise en place d'une procédure d' intégration permanentes totales (IPT) ;
3. L'approche évolutive de la difficulté, composante clé du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, en vue d'une école plus inclusive ;
4. L'utilisation du Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) pour les élèves présentant des difficultés persistantes, selon la circulaire 9377 du 04/11/2024 ;
5. Le parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ), selon la circulaire 8881 du 04/04/2023
6. La mise en œuvre de l'Education à la Vie Relationnelle et Sexuelle (EVRAS) en partenariat avec les centres de planning familial, suivant la circulaire 9382 du 21/11/2024 ;
7. La prévention du harcèlement et du cyberharcèlement, en accord avec la circulaire 9212 du 29/03/2024, en mettant l'accent sur la sensibilisation, la collaboration de la communauté éducative, et l'éducation numérique ;
8. La prévention du décrochage scolaire et la lutte contre l'absentéisme des élèves, conformément au Décret du 16 mai 2024.
9. Le décret du 17/06/2021 relatif à la formation continue des membres de l'équipe éducative et des membres du personnel de l'équipe pluridisiplinaire des Centres PMS.

Pour assurer l'efficacité, la pertinence et la lisibilité de notre projet, nous définirons des objectifs spécifiques pour chacun des huit axes en lien avec le programme de base commun à tous les Centres PMS.

Cette approche nous permettra une meilleure communication de notre projet à nos consultants et à nos établissements scolaires.

8. Les huit axes communs aux Centres PMS et leurs objectifs spécifiques

8.1 L'offre de service aux consultants

Objectif général 1 : Améliorer la visibilité du centre PMS et de ses missions auprès des parents et des élèves

Spécifique 1

Notre Centre PMS diffuse un document d'information concis, pour le parent ou la personne investie de l'autorité parentale de tout nouvel élève, incluant les coordonnées du Centre PMS, ses missions principales, et un QR code renvoyant au projet de centre 2025-2030.

La diffusion du document se fait, idéalement par le biais des documents Médico-Socio-Familiaux :

- En début d'année scolaire, pour les élèves de 2e année maternelle ;
- En début d'année scolaire, pour les élèves de 1ère année du secondaire ;
- Tout au long de l'année scolaire pour toute nouvelle demande.

Spécifique 2

Selon les demandes des directions d'école, notre Centre PMS participe aux réunions de parents organisées en début d'année scolaire, avec comme objectifs de :

- Présenter l'équipe pluridisciplinaire desservant l'établissement scolaire ;
- Présenter les missions et les actions du Centre PMS ;
- Présenter les actions plus spécifiques menées par le Centre PMS au sein de l'établissement solaire concerné.

Ces réunions se font en présence de la Direction de l'établissement scolaire et de l'équipe éducative.

Spécifique 3

L'équipe pluridisciplinaire de chaque établissement secondaire participe aux journées d'accueil des élèves de 1ère année du secondaire et des nouveaux élèves inscrits au CEFA.

Objectif général 2 : Présenter le projet de Centre 2025-2030 aux directions des établissements scolaires et aux partenaires extérieurs.

Spécifique 1

Notre Centre PMS organisera une présentation détaillée du projet de Centre 2025-2030 aux directions des établissements scolaires, et aux partenaires extérieurs (pôles territoriaux, SPSE, …) mettant l'accent sur la collaboration entre le Centre PMS et les écoles ainsi que sur les rôles de chacun.

L'événement sera planifié en dehors des périodes chargées du calendrier scolaire.

Objectif général 3 : Participer à différentes plateformes, instances et réunion.

Spécifique 1

Pour une meilleure visibilité du Centre PMS par les partenaires extérieurs à l'école, notre Centre participe activement :

- Aux réunions de la plateforme intersectorielle ;
- Au conseil de zone en tant qu'invité ;
- A l'instance Bassin Enseignement Qualifiant- Formation-Emploi (IBEFE) ;
- Au pôle de synergie « valorisation des métiers du qualifiant » mené par l'IBEFE ;
- Aux conseils de participation des établissements scolaires ;
- Aux réunions du groupe de travail « violence en milieu scolaire » (VMS)
- Aux réunions menées par le Service d'Accrochage Scolaire (SAS) ;
- Aux réunions menées par l'Atelier de Prévention de l'Usage des Drogues (APUD.)

Incidence sur le bien-être des élèves

Renforcement de la visibilité du Centre PMS : Les objectifs visant à améliorer la visibilité du Centre PMS et de ses missions auprès des parents et des élèves ont un impact positif sur le bien-être des jeunes. En diffusant des informations concises et en participant aux réunions de parents et aux journées d'accueil, le Centre PMS favorise :

- Une meilleure connaissance des services disponibles ;
- Un accès plus facile aux ressources de soutien ;
- Une intervention précoce en cas de difficultés.

Ces actions permettent aux élèves de bénéficier plus rapidement et efficacement du soutien dont ils pourraient avoir besoin, contribuant ainsi à leur bien-être global.

Renforcement de la collaboration : La présentation du projet de centre 2025-2030 aux directions d'établissement et aux partenaires extérieurs aura un impact significatif sur le bien-être des élèves. Cette démarche favorisera :

- Une meilleure coordination entre le Centre PMS et les écoles ;
- Une identification plus précoce des besoins des jeunes.

Cette collaboration renforcée permettra une prise en charge plus efficace des problématiques rencontrées par les élèves, contribuant ainsi à leur épanouissement scolaire et personnel.

Participation active aux instances et plateformes : L'implication du Centre PMS dans diverses instances et plateformes a un impact positif sur le bien-être des jeunes en :

- Favorisant une meilleure compréhension des enjeux locaux ;
- Permettant une coordination plus efficace des actions de soutien ;
- Contribuant à la mise en place des stratégies adaptées aux besoins spécifiques du territoire.

Cette participation active permet au Centre PMS d'être mieux informé et outillé pour répondre aux besoins des élèves, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle, de lutte contre le décrochage et de prévention de la violence.

En conclusion, ces objectifs spécifiques contribuent de manière significative au bien-être des jeunes en améliorant l'accessibilité, la visibilité et l'efficacité des services offerts par le Centre PMS

8.2 La réponse aux demandes des consultants

Objectif général 1 : Prise en considération et analyse de toute demande émanant des consultants (Parents, personnes investies de l'autorité parentale, élèves)

Spécifique 1

Le centre PMS analyse toute nouvelle demande selon les étapes développées ci-dessous :

1. Pour les appels téléphoniques arrivant au Centre, toute demande est réceptionnée via un formulaire standardisé à l'attention du secrétariat ou des agents techniques du Centre.

2. Un agent de l'équipe pluridisciplinaire concernée assure un premier contact avec la personne demandeuse ;

3. La problématique est analysée en équipe pluridisciplinaire en vue de déterminer les rôles de chacun.

Pour les demandes arrivant par courriel, les étapes 2 et 3 sont d'application.

Pour les demandes relevant de l'enseignement secondaire et réalisées au sein de l'établissement scolaire, un document standardisé est à la disposition de l'équipe éducative, au local des éducateurs.

Ce document archivé dans une farde est à compléter par le membre de l'équipe éducative qui est à l'origine de la demande.

Pour les demandes relevant du CEFA et réalisées au sein de l'établissement scolaire, le référent pédagogique à qui la demande a été adressée transmet cette dernière, oralement ou par écrit, au Centre PMS.

Tant pour l'enseignement secondaire que pour le CEFA des permanences à l'attention des élèves sont réalisées chaque semaine.

Objectif général 2 : Le Centre PMS accorde une priorité aux demandes qui font suite à une mobilisation des parents et des élèves par les enseignants.

Spécifique 1

Pour l'enseignement fondamental, suite aux concertations M2, M3, P1, P2, pour tout élève identifié en difficultés d'apprentissage et/ou de langage et/ou psychomotrices, notre Centre collabore avec l'enseignant, pour qu'il invite le parent ou la personne investie de l'autorité à contacter le Centre PMS via un courrier personnalisé.

A cet effet, un courrier type est élaboré. Les agents du Centre PMS informent les enseignants quant à son utilisation auprès des parents.

Pour le CEFA, le référent de l'équipe pédagogique à l'origine de la sollicitation de l'élève pour rencontrer le Centre PMS est invité au premier entretien.

Objectif général 3 : Les agents techniques du Centre PMS répondent aux obligations en matière de formation continuée.

Spécifique 1

Dans le cadre du décret du 17 juin 2021 portant sur la formation continue des agents techniques des Centres PMS, et pour une réponse optimale aux demandes des consultants, chaque agent technique veille à répondre aux obligations en matière de formation. Ces formations sont en adéquation avec :

- Le projet de centre 2025/2030 ;
- Les besoins des populations scolaires desservies ;
- Les besoins des établissements scolaires du ressort.

Incidence sur le bien-être des élèves

Analyse et réponse aux demandes : L'objectif général 1 et ses spécificités visent à assurer une prise en charge systématique de chaque demande. Cela a un impact positif sur le bien-être des élèves car :

- Il garantit que chaque demande est traitée, réduisant ainsi le risque que des problèmes restent non résolus ;
- L'analyse en équipe pluridisciplinaire permet une approche holistique des problèmes, augmentant les chances de trouver des solutions adaptées.

Priorité aux demandes mobilisées par les enseignants : L'objectif général 2 et sa spécificité pour l'enseignement fondamental ont un impact positif car :

- Ils favorisent une détection précoce des difficultés, permettant une intervention rapide qui peut prévenir l'aggravation des problèmes ;
- La collaboration entre enseignants et Centre PMS renforce le réseau de soutien autour de l'élève ;
- L'implication des parents dans le processus peut améliorer la communication et la coopération entre l'école et la famille, facteurs importants pour le bien-être de l'élève.

Formation continue des agents techniques : L'objectif général 3 concernant la formation continue des agents techniques contribue au bien-être des élèves de manière indirecte mais significative :

- Des agents mieux formés sont plus à même de répondre efficacement aux besoins des élèves, améliorant ainsi la qualité du soutien offert ;

- L'adéquation des formations avec les besoins spécifiques des populations scolaires permet une meilleure compréhension et prise en charge des problématiques rencontrées ;

En conclusion, ces objectifs spécifiques contribuent à créer un environnement scolaire plus attentif, réactif et compétent face aux besoins des élèves. Ils s'inscrivent dans une approche préventive et proactive du bien-être scolaire

8.3 Les actions de prévention

Objectif général 1 : Prévenir les difficultés en lien avec le harcèlement et les comportements inadaptés au sein des établissements scolaires.

Spécifique 1

En accord avec la circulaire 9212 du 29/03/2024 relative au harcèlement et cyberharcèlement, notre Centre PMS a élaboré et diffuse, dans tous les établissements scolaires de notre ressort, un protocole d'intervention standardisé lié à la maltraitance et au (cyber)harcèlement pour une meilleure analyse de la demande et une intervention la plus appropriée qui soit.

Objectif général 2 : Collaborer avec les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE) avec lesquels le Centre PMS est conventionné.

Spécifique 1

Pour les situations de maltraitance, notre Centre PMS collabore étroitement avec les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE) avec lesquels il est conventionné, notamment en :

- Se référant au protocole d'intervention standardisé susmentionné ;
- Echangeant les informations utiles à une meilleure prise en charge de la situation ;
- Menant, si nécessaire, des entretiens conjoints Centre PMS/SPSE avec les protagonistes liés à la situation.

Spécifique 2

En accord avec le décret du 20/12/2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, et en vue d'une connaissance globale de l'élève, le Centre PMS organise annuellement des concertations CPMS/ Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE), à l'attention des élèves de 3e maternelle et à la demande.

Un document de synthèse, élaboré par le Centre PMS, reprenant les données recueillies lors des concertations CPMS/SPSE, est intégré au dossier individuel de l'élève.

Objectif général 3 : Recueillir précocement des informations sur l'élève et intervenir, le cas échéant

Spécifique 1

En vue d'une meilleure connaissance de notre population scolaire et des besoins s'y afférent, notre Centre PMS suit la procédure suivante :

- Distribution, aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, des documents Socio-Médico- Familiaux, dès la 2e année maternelle et pour toute nouvelle demande ;
- Analyse par l'équipe pluridisciplinaire ;
- Intervention de l'équipe pluridisciplinaire, si nécessaire.

Objectif général 4 : Réaliser des animations de prévention en collaboration, notamment, avec des services extérieurs.

Spécifique 1

En vue de prévenir certaines difficultés d'ordre socio-relationnelles ou médicales, notre Centre PMS propose des animations et/ou co-animations avec des services extérieurs portant notamment sur :

- Le sommeil ;
- L'alimentation ;
- La puberté ;
- L'hygiène ;
- Les écrans ;
- Les assuétudes ;
- Le climat de classe ;
- La coopération ;
- Les émotions ;
- Les différences ;
- Les questions de genre ;
- Le harcèlement ;
- L'activité physique ;
- La gestion du stress.

Objectif général 5 : Editer des dépliants sur des thématiques ciblées

Objectif spécifique 1

En vue de sensibiliser les parents d'élèves de maternelles à des thématiques en lien avec l'hygiène de vie, les auxiliaires logopédiques du Centre PMS élaborent des dépliants sur :

- Les écrans ;
- L'intérêt de la lecture ;
- L'usage de la tétine ;
- Les jeux éducatifs ;
- Etc.

Objectif général 5 : Prévenir le décrochage scolaire

Spécifique 1

En accord avec le décret du 16 mai 2024 portant sur la prévention du décrochage scolaire, pour l'enseignement secondaire, notre Centre PMS participe :

- Aux réunions décrochage scolaire à l'initiative de la Direction de l'établissement scolaire ;
- A l'élaboration des contrats d'objectifs, et ce plus spécifiquement pour les élèves relevant du CEFA.

Pour l'enseignement fondamental, à la demande de la Direction de l'établissement scolaire, et dès qu'un signalement d'absences injustifiées est déclaré à la FWB, notre centre intervient auprès des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale par :

- Courrier personnalisé ;
- Contact téléphonique ;
- Entretien individuel.

Spécifique 2

En accord avec le décret du 16 mai 2024 relatif au décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme, dans le cadre de la plateforme intersectorielle, notre Centre PMS participe activement à un groupe de travail portant sur :

- La sensibilisation des médecins généralistes à la problématique de l'absentéisme et du décrochage scolaire via des rencontres au sein des GLEM (Groupe Local d'Evaluation Medicale) ;

- L'élaboration d'un document clair et concis, à l'attention des médecins généralistes, leur facilitant l'orientation du jeune en décrochage vers les services adéquats :
    - Le CPMS attaché à l'école, service de première ligne ;
    - Le SPSE ;
    - Le planning familial ;
    - Le CPAS

Incidence sur le bien-être des élèves

- **Environnement sécurisant** : Les protocoles d'intervention et la collaboration entre services créeront un environnement scolaire plus sûr et prévisible.

- **Détection précoce** : Le recueil précoce d'information permettra d'identifier et d'adresser rapidement les difficultés, prévenant leur aggravation ;

- **Prévention ciblée** : Les animations de prévention renforceront les compétences socio-émotionnelles des élèves, améliorant leur résilience face aux défis ;

- **Amélioration de l'hygiène et de la santé** : En sensibilisant les parents à certains sujets, on peut favoriser de meilleures pratiques d'hygiène et de développement chez les jeunes enfants. Cela contribue à réduire les risques de maladies et à promouvoir une meilleure santé globale.

- **Réduction de décrochage** : Les interventions ciblées sur le décrochage maintiendront l'engagement scolaire, crucial pour le bien-être à long terme ;

- **Approche globale** : La collaboration entre services et la prise en compte de divers aspects de la vie des élèves assureront une approche holistique de leur bien-être ;

- **Culture positive** : L'ensemble de ces mesures contribuera à créer une culture scolaire positive, favorisant un sentiment d'appartenance et de soutien chez les élèves.

En conclusion, ces objectifs améliorent le climat scolaire et le bien-être individuel des élèves, en créant un climat propice à l'apprentissage et au développement personnel.

8.4 Le repérage des difficultés

Objectif général 1 : Repérer précocement les difficultés potentielles de tout ordre.

Spécifique 1

Le Centre PMS organise, dès l'entrée de l'élève en maternelle et tout au long de la scolarité primaire, des concertations CPMS/Ecole et/ou des observations au sein des groupes classes, en vue de repérer le plus précocement possible les élèves présentant des difficultés potentielles de tout ordre, notamment :

- Sur le plan des apprentissages ;
- Au niveau psychomoteur ;
- Au niveau affectif ;
- Au niveau du langage ;
- Sur le plan comportemental ;
- Au niveau relationnel ;
- Sur le plan médical.

Spécifique 2

En vue de mieux circonscrire les difficultés, le centre PMS propose aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, des tests de dépistage qu'ils soient pédagogiques, cognitifs ou psychomoteurs ainsi que des entretiens approfondis. Ceci permettra d'élaborer des hypothèses de travail et d'orienter au mieux vers les services extérieurs compétents, notamment :

- Une prise en charge logopédique ;
- Un suivi en psychomotricité fine, globale ou relationnelle ;
- Un suivi psychologique ;
- Un suivi par un médecin spécialiste (neuropédiatre, pédopsychiatre) ;
- Un suivi par une AMO.

Spécifique 3

En accord avec la circulaire 8722 relative à la collaboration avec les pôles territoriaux, le Centre PMS, sur base des diagnostics disponibles, participe, avec le pôle territorial référent, si nécessaire, à l'élaboration des protocoles d'aménagements raisonnables et à leur évaluation, au cours de la scolarité de l'élève.

Spécifique 4

En accord avec la circulaire 9377 du 04/11/2024 relative à l'utilisation du Dossier d'Accompagnement de l'Elève (DAccE), le Centre PMS peut alimenter, dans les limites de ce qui lui est permis, le DAccE des élèves présentant des difficultés persistantes. Si nécessaire, le Centre PMS peut initier une procédure de maintien dans les années du tronc commun.

Spécifique 5

En accord avec l'approche évolutive composante clé du pacte pour un enseignement d'excellence, le Centre PMS accompagne l'entrée de l'élève en enseignement spécialisé, si nécessaire, notamment :

- En informant le parent ou la personne investie de l'autorité parentale des difficultés rencontrées par l'élève ;
- En proposant aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale une orientation vers un enseignement spécialisé ;
- En établissement le protocole d'inscription.

Spécifique 6

Notre centre PMS apporte une attention particulière à l'élève présentant des « facilités » d'apprentissage en proposant aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale une procédure d'avancement, si nécessaire.

Incidence sur le bien-être des élèves

Ces objectifs spécifiques ont une incidence significative sur le bien-être des élèves :

- **Le repérage précoce** : permet une intervention rapide, ce qui peut prévenir l'aggravation des difficultés et favoriser un développement harmonieux de l'élève ;

- **L'approche personnalisée** : permet une meilleure compréhension des besoins spécifiques de chaque élève, favorisant ainsi un soutien adapté et efficace, ce qui contribue directement à leur bien-être et à leur épanouissement ;

- **Les aménagements raisonnables** : permettent aux élèves à besoins spécifiques de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions, réduisant ainsi le stress et favorisant leur inclusion et leur réussite scolaire ;

- **Le DAccE :** permet un suivi plus cohérent et continu des élèves en difficulté, assurant une meilleure coordination entre les différents intervenants.

En conclusion, ces objectifs contribuent significativement à l'amélioration du bien – être des élèves en favorisant leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

8.5 Le diagnostic et la guidance

Objectif général 1 : Dégager des hypothèses de travail et en assurer une communication adéquate.

Spécifique 1

Lors de l'analyse de la demande et pour certaines problématiques plus complexes, l'équipe pluridisciplinaire du Centre PMS formule des hypothèses de travail et définit les modalités d'intervention de chacun. Elle les communique dans un langage accessible à l'élève et/ou aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Spécifique 2

Suite aux bilans pédagogiques et/ou cognitifs, l'équipe pluridisciplinaire du Centre PMS dégage des hypothèses diagnostiques permettant une orientation de l'élève et de ses parents et/ou de la personne investie de l'autorité parentale vers les services compétents, notamment les médecins spécialistes, les logopèdes, etc.

Objectif général 2 : Assurer la continuité du suivi de l'élève tout au long de sa scolarité

Spécifique 1

Le Centre PMS réalise, à différents moments de la scolarité de l'élève, des bilans de synthèse, communiqués à l'élève et/ou aux parents et/ou à la personne investie de l'autorité parentale et/ou aux services extérieurs intervenant dans le suivi de l'élève. Ces bilans permettent de réajuster les interventions du Centre PMS, si nécessaire et d'appuyer la mise en place de démarches si elles n'ont pas été suivies.

Spécifique 2

En accord avec la circulaire 8722, portant sur la collaboration avec les pôles territoriaux, le Centre PMS réévalue les protocoles d'aménagements raisonnables avec le pôle territorial référent, si nécessaire, et les services extérieurs intervenant dans le suivi de l'élève.

Spécifique 3

En accord avec la circulaire 9454 du 10/03/2025 portant sur la mise en place d'une procédure d'intégration permanente totale (IPT), le Centre PMS participera, si nécessaire, aux réunions prévues, dans ce cadre, par le pôle territorial référent.

Objectif général 3 : Assurer le soutien psychologique et pédagogique de l'élève tout au long de sa scolarité

Spécifique 1

Le Centre PMS assure un soutien pédagogique et/ou psychologique (non apparenté à une prise en charge psychothérapeutique) d'élèves qui en expriment la demande, à certains moments de l'année scolaire.

Incidence sur le bien-être des élèves

Ces objectifs spécifiques ont une incidence significative sur le bien-être des élèves :

- **Communication adéquate :** Améliorer la compréhension et l'implication de l'élève et de sa famille dans le processus favorise leur bien-être et leur confiance dans le système éducatif ;

- **Orientation vers les services compétents :** Faciliter l'accès à des services spécialisés adaptés contribue à une meilleure prise en charge des besoins spécifiques de l'élève et améliore ainsi son bien-être ;

- **Continuité du suivi** : Assurer un suivi cohérent et adapté aux besoins évolutifs de l'élève favorise son développement et son bien –être à long terme ;

- ***Rééval*uation des protocoles d'aménagements raisonnables** : Garantir l'adéquation continue des aménagements aux besoins de l'élève améliore son confort et son efficacité dans l'environnement scolaire ;

- **Soutien psychologique et pédagogique** : Offrir un soutien ponctuel et adapté aux besoins des élèves contribue à leur équilibre émotionnel et à leur réussite scolaire.

Ces objectifs spécifiques visent à améliorer le bien-être des élèves en assurant un suivi personnalisé, une communication claire, et un soutien adapté tout au long de leur parcours scolaire.

8.6 L'orientation scolaire et professionnelle

Objectif général : Informer sur les filières et les options de l'enseignement secondaire

Spécifique 1

Notre centre organise des animations à l'attention des élèves de 6e primaire, fin du 1er degré, 2e degré et 3e degré de l'enseignement secondaire axées sur :

- L'organisation de l'enseignement secondaire en terme de filières et d'options ;
- La découverte des différentes certifications et leurs débouchés ;
- Des informations générales sur l'enseignement supérieur.

Une attention particulière est portée aux élèves de 3e année secondaire, conformément au Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ), en accord avec la circulaire 8881 du 04/04/2023.

Dans le cadre du CEFA, notre Centre PMS propose des tests et des entretiens d'orientation scolaire aux élèves qui en font la demande.

Spécifique 2

Dans le cadre de l'approche orientante, le Centre PMS s'engage à :

1. Participer activement aux réunions du pôle de synergie des métiers du qualifiants, initiées par l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation Emploi (IBEFE) en :

- Collaborant à l'organisation d'activités de découverte professionnelle pour les élèves de 6e primaire et du 1er degré du secondaire, notamment :
    - Visites d'entreprises sur site ;
    - Intervention d'entreprises au sein des établissements scolaires ;
    - Essais métiers en entreprises.

- Contribuant à l'élaboration et au suivi du guide « TOM, Ton Ouverture Métier ».

- Assurant un rôle de relais entre l'IBEFE et les établissements scolaires.

2. Dans le cadre du mois du qualifiant, participer aux journées « Défi des talents » initiées par l'IFAPME pour les classes de 2e et 3e années du secondaire.

Spécifique 3

Pour une orientation holistique et un accompagnement soutenu, notre centre développera des partenariats avec :

- Infor -jeunes ;
- Mire WAPI ;
- FOREM ;
- Carrefour Emplois Formations ;
- IBEFE (Instance Bassin Enseignement Formation Emploi)
- CERAT ;
- IFAPME ;
- SIEP.

Incidence sur le bien-être des élèves

Les objectifs spécifiques mentionnés ci-dessus ont un impact significatif sur le bien-être des élèves.

Réduction du stress et de l'anxiété : Une orientation scolaire bien informée permet aux élèves de faire des choix alignés sur leurs intérêts et compétences. Cela réduit les incertitudes liées à leur avenir et diminue le stress, favorisant ainsi leur bien-être psychologique.

Motivation accrue : En comprenant mieux leurs options, les élèves peuvent se projeter dans des parcours qui correspondent à leurs aspirations, renforçant leur motivation et leur engagement scolaire.

Epanouissement personnel : Les informations sur les débouchés et certifications permettent aux élèves de mieux visualiser leur avenir professionnel, ce qui contribue à leur estime de soi et à leur sentiment d'efficacité personnelle.

Lien avec le marché du travail : Les partenariats avec les instances comme IBEFE, Carrefour Emplois Formations ou l'IFAPME rapprochent les élèves du monde professionnel. Cela renforce la pertinence de leurs choix scolaires et professionnels, tout en valorisant l'enseignement qualifiant comme voie d'excellence.

8.7 Le soutien à la parentalité

Objectif général : Reconnaître et valoriser les ressources et compétences des familles

Spécifique 1

Notre centre accorde un soutien privilégié aux parents en tenant compte de leurs compétences et de leurs ressources, en proposant notamment :

- Des entretiens individuels à la demande ;

- Un accompagnement individualisé dans la mise en place de certaines démarches administratives et éducatives, incluant :

    - L'ouverture d'un dossier AVIQ/MDPH ;
    - L'orientation et/ou accompagnement vers des services extérieurs (AMO, SAJ, SPJ, centres de santé mentale, maisons médicales, psychologues de 1ère ligne, etc) ;

- Des conseils personnalisés en lien avec des activités à mettre en place au sein du cadre familial :
    - Jeux éducatifs à faire en famille ;
    - Aide aux devoirs ;
    - Activités extérieures.

Spécifique 2

En accord avec le Décret du 16 mai 2024 portant sur la prévention du décrochage scolaire et la lutte contre l'absentéisme, le Centre PMS tente d'établir des contacts plus privilégiés avec les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, des élèves en absences injustifiées, notamment par :

- La proposition d'entretien individuel ;
- Des courriers personnalisés ;
- Des relances téléphoniques ponctuelles.

Spécifique 3

Notre centre accompagne le parent ou la personne investie de l'autorité parentale dans le suivi de la scolarité de l'élève en proposant notamment :

- Des bilans de synthèses ponctuels en concertation avec l'équipe éducative, les services extérieurs et/ou le pôle territorial référent, si nécessaire ;

- Des réunions CPMS/Parents/services extérieurs/pôle territorial référent, si besoin, pour l'élaboration et le suivi des protocoles d'aménagements raisonnables ;

- Une réflexion conjointe entre le Centre PMS, les Parents ou la personne investie de l'autorité parentale quant au bien –fondé :
  D'un maintien en 3e année maternelle ;
  D'un maintien dans une année du tronc commun ;
  D'un avancement dans une année du tronc commun.

- Une aide ponctuelle pour l'accès du parent ou de la personne investie de l'autorité parentale au DaccE de l'élève, via la plateforme « Mon espace » de la FWB ;

- Une aide pour la constitution du dossier de maintien en 3e maternelle et dans une année du tronc commun ;

- Un soutien, à moyen terme voire à long terme, dans la prise de décision des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale quant à l'orientation vers une structure d'enseignement spécialisé conformément à l'approche évolutive prônée par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence ;

- Une participation active aux réunions de parents organisées à différents moments de l'année scolaire dans l'enseignement secondaire et fondamental.

Incidence sur le bien-être des élèves

Le soutien à la parentalité et les objectifs spécifiques mentionnés ont un impact significatif sur le climat scolaire en améliorant le bien-être des élèves de plusieurs manières :

- **Soutien familial renforcé** : En valorisant les compétences des parents et en leur offrant un soutien adapté, l'élève bénéficie d'un environnement familial plus stable et soutenant ;

- **Meilleure collaboration école-famille** : L'accompagnement des parents dans le suivi scolaire favorise une meilleure communication et coordination entre l'école et la famille, ce qui profite directement à l'élève ;

- **Adaptation personnalisée** : Les aménagements raisonnables et le suivi individualisé permettent de mieux répondre aux besoins spécifiques de l'élève, améliorant ainsi son confort et ses performances scolaires ;

- **Développement global** : Les conseils pour les activités familiales encouragent le développement cognitif, social et émotionnel de l'élève en dehors du cadre scolaire ;

- **Lutte contre l'absentéisme scolaire** : L'accompagnement des parents dans la lutte contre l'absentéisme scolaire favorise une scolarité plus régulière consolidant la mise en place des savoirs et des savoirs faire

- **Orientation adaptée** : Le soutien dans les décisions d'orientation assure que l'élève soit placé dans un environnement éducatif optimal pour son épanouissement ;

- **Continuité du soutien** : La participation active du centre aux réunions de parents tout au long de l'année garantit un suivi continu et cohérent du bien-être de l'élève.

En conclusion, ces objectifs créent un réseau de soutien solide autour de l'élève, impliquant à la fois la famille, l'école et les services spécialisés, ce qui contribue significativement à créer un climat scolaire positif en renforçant le bien-être de l'élève et sa réussite scolaire.

8.8 L'éducation à la santé

Objectif général 1 : Promouvoir la santé physique et mentale des élèves

Spécifique 1

En accord avec la circulaire 9382 du 21/11/2024 portant sur la mise en œuvre de l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) en partenariat avec les centres de planning familial, le centre PMS organise, à la demande des établissements scolaires, principalement dans les classes de P6 et 4e secondaires où elles sont obligatoires, des animations EVRAS.

Spécifiques 2

A la demande du chef d'établissement et/ou de l'équipe éducative et/ou selon nos observations sur le terrain, le Centre PMS organise, éventuellement en collaboration avec des services extérieurs, des animations en lien avec l'hygiène de vie, notamment :

- Le sommeil ;
- L'alimentation ;
- La puberté ;
- L'hygiène ;
- Les écrans ;
- Les assuétudes ;
- Le climat de classe ;
- La coopération ;
- Les émotions ;
- Les différences ;
- Les questions de genre ;
- Le harcèlement ;
- L'activité physique ;
- La gestion du stress.

Spécifique 3

En vue d'une connaissance globale de l'élève, le Centre PMS organise annuellement des concertations CPMS/ Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE), à l'attention des élèves de 3e maternelle et à la demande.

Un document de synthèse, élaboré par le Centre PMS, reprenant les données recueillies lors des concertations CPMS/SPSE, est intégré au dossier individuel de l'élève.

Spécifique 4

L'auxiliaire para-médicale prend en considération les problèmes liés à la santé de l'élève, notamment :

- Lors d'entretiens individuels avec l'élève ;
- Lors de contacts privilégiés avec le parent ou la personne investie de l'autorité parentale ;
- Par le biais d'informations véhiculées à l'équipe éducative et/ou au groupe classe ;
- Par le biais d'animations et ou de co-animations avec des services extérieurs au sein de la classe.

Incidence sur le bien-être des élèves

Ces objectifs spécifiques ont une incidence significative sur le bien-être des élèves :

- **Développement de compétences psychosociales** : les animations EVRAS et les autres thématiques abordées permettent aux élèves de développer des compétences essentielles pour leur bien-être mental et social ;

- **Promotion d'un mode de vie sain** : les interventions sur l'hygiène de vie, l'alimentation, le sommeil et l'activité physique contribuent à améliorer la santé physique des élèves ;

- **Prévention des risques** : les animations sur les assuétudes, le harcèlement et l'utilisation des écrans aident à prévenir des comportements à risque ;

- **Climat scolaire positif** : les activités sur la coopération, la gestion des émotions et le respect des différences favorisent un environnement scolaire bienveillant ;

- **Approche globale de la santé** : la collaboration entre le Centre PMS et le SPSE permet une prise en charge plus complète et cohérente de la santé des élèves ;
- **Soutien individualisé** : les entretiens individuels et le suivi personnalisé offrent un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque élève.

En conclusion, ces objectifs contribuent significativement à l'amélioration du bien – être physique, mental et social des élèves, favorisant ainsi leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

Conclusion

Notre projet de Centre 2025-2030 est le fruit d'une réflexion collective s'inscrivant dans la continuité de nos missions fondamentales tout en intégrant les évolutions récentes du paysage éducatif. Il représente notre engagement renouvelé envers le développement optimal des élèves que nous accompagnons.

Ce document servira de boussole pour guider nos actions au cours des cinq prochaines années, en mettant l'accent sur :

- La promotion d'un environnement propice à l'épanouissement des élèves ;
- Notre contribution active au processus éducatif ;
- Le soutien personnalisé à l'orientation et à la construction du projet de vie de chaque élève.

Pour concrétiser ces objectifs, nous nous appuierons sur les huit axes communs aux Centres PMS, tout en les adaptant aux réalités spécifiques de notre ressort de population.

Notre projet intègre les évolutions majeures apportées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence tout en préservant notre indépendance et notre approche centrée sur l'élève. Nous restons attachés à notre rôle unique au sein de la communauté éducative, distinct mais complémentaire de celui des écoles.

Conscients de l'évolution rapide des besoins des élèves, des familles et des établissements scolaires, nous nous engageons à évaluer annuellement la mise en œuvre de notre projet. Cette démarche réflexive nous permettra d'ajuster nos pratiques et de garantir la pertinence et l'efficacité de nos interventions tout au long de la période 2025-2030.

En conclusion, ce projet de Centre 2025-2030 réaffirme notre engagement envers une approche holistique du bien-être et du développement des jeunes. Il témoigne de notre volonté d'adaptation constante aux changements en lien avec le monde éducatif, tout en restant fidèles à nos valeurs fondamentales d'humanisme et d'ouverture.

L'équipe du Centre PMS provincial de Tournai